



Alerte rougeole : êtes-vous protégé ?

Mis en ligne le **jeudi 1 mars 2018**

Une recrudescence de rougeole sévit actuellement en France : 2 646 cas ont été déclarés du 6 novembre 2017 au 8 juillet 2018. Faites le point sur votre protection vaccinale, car l'incidence a été multipliée par 7, comparativement à celle observée sur la même période en 2017, en lien avec un important foyer épidémique en nouvelle Aquitaine (70 % des cas déclarés).

582 personnes ont dû être hospitalisées. 3 personnes sont décédées depuis le début de l'année : une jeune femme de 32 ans (non-vaccinée), un jeune homme de 26 ans et une jeune fille de 16 ans qui ne pouvaient être vaccinés pour raisons médicales.



La rougeole, infection virale très contagieuse, se transmet facilement par voie aérienne, par la salive et par le contact des mains.

Elle touche **les enfants** en bas âge mais aussi **les adolescents et adultes jeunes non ou insuffisamment vaccinés**.



Une vaccination efficace doit comprendre 2 doses, pour toute personne née depuis 1980.

Les **complications neurologiques** (méningo-encéphalite) et pulmonaires (pneumopathies) sont souvent graves et parfois mortelles.

Etes-vous protégé ?

Il n'existe pas de traitement. **La seule façon de se protéger est la vaccination par 2 doses successives du vaccin trivalent ROR** (Rougeole, Oreillons, Rubéole).

La vaccination n'apporte pas seulement une protection individuelle, elle a également pour objectif une protection collective en arrêtant la circulation d'un microbe : pour cela il est nécessaire d'atteindre un taux de vaccination suffisant, soit une couverture vaccinale supérieure ou égale à 95 %.

Parlez-en à votre médecin pour vérifier ensemble votre carnet de vaccination.



La **CNMSS** rembourse à **100 % le vaccin R.O.R** pour tous les enfants jusqu'à leurs 17 ans inclus et à 65



% au-delà.

Dernière mise à jour de l'article : 12/07/2018